

R. Par. 18. Jan. 1662. La Haye ce 13^e Juillet 1662.

Monsieur. J'ay receu votre dernière Dipêche, ^{du 6^e de ce mois,} et toutes les pièces que vous y avez jointes, et ay esté bien aise de veoir votre conversation avec Monsieur de Thou. Nous verrons si son entremise, qu'il vous a promise pourra lever la contraincte dont on nous veut charger, et si l'Extrait de la lettre de Monsieur de Beuningen, dont vous luy avez donné Copie translattée, et aux autres Ministres du Roy, y aura servi.

J'ay aussi veu l'Advis que vous avez concerté sur le facheux choix dont on nous embasasse, et le projet d'une lettre que je pourrois escrire au Roy. Mais ayant donné advis au Roy de la Grande Bretagne, et a Monsieur l'Electeur de Brandebourg de toute cette affaire, je me trouve obligé d'attendre leurs sentimens et intentions La dessus, avant que de pouvoir prendre mes mesures, ou rien resoudre finalement.

Cependant vous faires bien de mettre encore toute piece en oeuvre pour desbouter ce facheux decret. Mais, je doute fort si vous devez rien attendre de bon du costé de la Reyne Mere d'Angleterre.

J'ay veu avec satisfaction ce que vous m'avez envoyé touchant la desauthorisation de Porteclaire. Mais il me desplaist, que dans toutes ces lettres, & Actes qui viennent d'Orange, sur ce sujet et d'autres, on ne parle jamais de la Tutele du Prince, ni de moy

qui la represente, ce que vous feriez bien de leur marquer de vous mesme.

La lettre que Mons^r. le Tellier a escritte au Com^e. de Gault me plaisoit aussi peu, puis qu'estant fort generale, elle pourra aussi estre interpretée comme on voudra, au sens et a l'avantage des Officiers qui ont agi jusques ici a discretion, et sans nos ordres. Et ne croy pas qu'on l'expose comme vous faictez a Saumur. Enfin, ce m'est un grand desplaisir de voir qu'on tasche toujours de cacher tant qu'on peut nostre autorité et nostre pouvoir.

Au reste, pour ce qui touche le contenu de vostre billet a part, je voudrois bien que les choses fussent disposees en sorte que je puisse suivre vostre jugement, et l'expedient que vous m'y proposer, en suite de ce que vous m'en avez marqué ci devant.

Mais comme je vous ay dit, j'attens les sentimens et les avis de Sa Maj^{te}. de la Grande Bretagne, & de Son Alt. El^{le}. de Brandebourg, sans quoy je ne sçauris regler nos resolutions.

Cependant, vous pouvez estre persuade, que je seray toujours fort aise d'avoir les moins & les occasions de vous pouvoir faire plaisir, soit en la personne de vostre filz, ou autrement.

Vous ne devez pas trouver estrange que les petites lettres particulieres que mon petit filz escrit en France, ne vous sont pas

adressées; car moy mesme je n'en ay pas connoissance, ne s'y agis-
sant que de quelques petites civilités & complimens.

Je suis,

Monsieur,

avec toute respectueuse
à vous faire service
Avec le Doyen

[Faint, illegible handwriting on aged paper]

[Faint handwriting visible on the right edge of the page]

J. S. J. M.
Monsieur

Monsieur de Haggins, Penetier, Sieur
de Sujselhem, Seelhem, Monnikland. &c.
Premier Consiiller du Prince d'Orange
son Postigilij, & son Deputé en Cort
de France. &c.
A Paris.



